

ARRONDISSEMENT DE PAMIERS MAIRIE DE PAMIERS

EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal

de la Ville de PAMIERS (Ariège)

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Représentation du conseil municipal de la commune de Pamiers auprès du SDE 09 (Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège) - Modificatif

Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 2 Procurations : 6	Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 3	3-1

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation: 8 novembre 2023

<u>Présents</u>: Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Jean-Christophe CID - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN.

<u>Procurations</u>: Xavier FAURE à Jean-Christophe CID - Jean-Luc LUPIERI à Michel RAULET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Audrey ABADIE à Alain DAL PONTE - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN à Jean GUICHOU.

Absents excusés : Maryline DOUSSAT-VITAL - Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Le conseil municipal, lors de la séance du 19 septembre dernier a approuvé la nouvelle composition des représentants du conseil municipal de la commune de Pamiers auprès du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09).

	TITULAIRES	Suppléants
1	Jean-Christophe CID	Pauline QUINTANILHA
2	Alain ROCHET	Alain DAL PONTE
3	Henri UNINSKI	Sandrine AUDIBERT

Vu les articles L.2121-33 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, relative à la composition des différentes commissions municipales,

Vu la délibération n° 1-1-6 du conseil municipal du 15 juillet 2020 relative à la désignation des représentants du conseil municipal au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09),

Vu la délibération n° 5-2 du 30 mars 2022 relative aux modificatifs de la représentation du conseil municipal, notamment auprès du SDE09 ;

Vu la délibération n° 4-2 du conseil municipal du 19 septembre 2023, relative à la composition des différentes commissions municipales, à la désignation des représentants des délégations et représentations diverses,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal du 17 mars 2021,

Le Maire propose au conseil municipal de modifier la composition des représentants du conseil municipal de la commune auprès du SDE09, comme suit :

	TITULAIRES	Suppléants
1	Jean-Christophe CID	Pauline QUINTANILHA
2	Alain ROCHET	Alain DAL PONTE
3	Henri UNINSKI	Cécile POUCHELON

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la désignation des représentants du conseil municipal de la commune de Pamiers auprès du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09), comme suit :

	TITULAIRES	Suppléants
1	Jean-Christophe CID	Pauline QUINTANILHA
2	Alain ROCHET	Alain DAL PONTE
3	Henri UNINSKI	Cécile POUCHELON

Article 2 : Autorise le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente.

Article 3 : La délibération n° 1-1-6 du 15 juillet 2020 est abrogée et remplacée par la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le quinze novembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme, PAMIERS, le 15 novembre 2023

Le Maire, Frederique THIENNO La secrétaire de séance, Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le après transmission en Préfecture le après publication le 2 2 NOV

ou après notification le

2 2 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20231114-23_16756-DE Date de télétransmission : 22/11/2023 Date de réception préfecture : 22/11/2023